

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juin 2022

Rapport n° 22-04-07

**MARCHÉ 2021SCOL01 DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE -
MODIFICATION N°1 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE
MODIFICATION**

Le marché 2021SCOL01 relatif au service de restauration collective a été notifié pour attribution à l'entreprise COMPASS GROUP FRANCE (SCOLAREST) pour une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 aout 2025.

Cependant, suite à la flambée des prix ainsi que la pénurie des matières impactant les prestations visées dans le présent marché public, il est proposé de modifier la tarification entendue contractuellement. A ce titre, il est proposé une plus-value de 5% pour couvrir les dépenses du prestataire sur les différents postes liés à sa mission afin que la qualité des prestations rendues ne soit pas altérée.

Cette modification permet également de mettre à jour la clause de révision du marché dont l'indice 11.1.2.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » n'est plus applicable et doit être remplacé par l'indice directement le plus proche selon les indices INSEE de référence soit l'indice 11.1.2.0.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » afin de respecter l'équilibre du contrat.

La commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2022 a rendu un avis favorable sur cette modification n° 1.

Ainsi, il convient, dès lors, de modifier le marché public afin de prendre en compte ces modifications ci-exposées.

Il vous est donc demandé d'approuver cette modification n° 1 au marché 2021SCOL01 et d'autoriser, en conséquence, Mme le Maire à signer ladite modification n° 1.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juin 2022

Délibération n° 22-04-07

**MARCHÉ 2021SCOL01 DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE -
MODIFICATION N°1 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE
MODIFICATION**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 21-04-06 du 25 mai 2021 relative au marché 2021SCOL01 de service de restauration collective,

Considérant que la flambée des prix ainsi que la pénurie des matières impactant les prestations visées dans le présent marché public ont rendu nécessaire la modification de la tarification entendue contractuellement par une plus-value de 5% pour couvrir les dépenses du prestataire sur les différents postes liées à sa mission, et ce, afin que la qualité des prestations rendues ne soit pas altérée,

Considérant qu'il convient, également de mettre à jour la clause de révision des prix en remplaçant l'indice actuel du marché 11.1.2.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » par le même indice 11.1.2.0.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » désormais applicable afin de respecter l'équilibre du contrat,

Considérant l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2022,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de conclure une modification n° 1 au marché 2021SCOL01 relatif au service restauration collective conclu avec l'entreprise COMPASS GROUP FRANCE (SCOLAREST), sise 117/133 Avenue de la République à CHATILLON (92320) afin de prendre en compte la plus-value de 5% sur les prix du bordereau des prix unitaires figurant dans le rapport ci-annexé, et, afin de prendre en compte la mise à jour de l'indice de révision des prix par l'indice du même intitulé désormais applicable.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la modification n° 1 susvisée.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MODIFICATION N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE SAINT LEU LA FORET
52 rue du Général Leclerc
95320 SAINT LEU LA FORET
Représentée par Madame Sandra BILLET, Le Maire,

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

L'entreprise COMPASS GROUP France (Scolarest)
123 Avenue de la République
92320 CHATILLON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MARCHE DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 14/06/2021

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 48 mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant réglé par application du bordereau des prix unitaires.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite à la flambée des prix ainsi que la pénurie des matières impactant les prestations visées dans le présent marché public, il est proposé de modifier la tarification entendue contractuellement.

En effet, une plus-value de 5% est rendue nécessaire pour couvrir les dépenses du prestataire sur les différents postes liées à sa mission afin que la qualité des prestations rendues ne soit pas altérée.

Cette modification permet également de mettre à jour la clause de révision du marché dont l'indice 11.1.2.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » n'est plus applicable et doit être remplacé par l'indice directement le plus proche selon les indices INSEE de référence soit l'indice 11.1.2.0.1 « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » afin de respecter l'équilibre du contrat.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

La modification permet de modifier les prix contractuellement entendus par bordereau des prix unitaires. L'impact financier est de 5% sur l'ensemble des prix du bordereau des prix unitaires.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.